

Commune de Saint Germain-du-Bois
Compte-rendu du mercredi 10 décembre 2014

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Francine DESPRES, Marcel DUFOUR, Marie-France FEVRE, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont absents ou excusés : Alexandre CRETIAUX, Blandine GROS

Mme Blandine GROS a donné pouvoir à Mme Françoise MARIZY.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2014 :**

Le compte-rendu de séance du 6 novembre dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Extension zone artisanale :**

M. Jean-Claude VIEUX explique qu'une demande d'extension du réseau d'eau potable de la zone artisanale doit être établie auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette.

D'après les devis réalisés, le coût estimatif des travaux est de 8 168,50 € HT. La participation de la commune représentera 20 % du montant HT définitif des travaux. Compte-tenu des devis, le financement s'établit actuellement ainsi :

- part à la charge du SI des Eaux de la Seillette : 6 534,80 €
- part à la charge de la commune : 1 633,70 €

M. Jean-Claude VIEUX ajoute que le Conseil Municipal doit autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le SI des Eaux de la Seillette pour l'extension du réseau d'eau potable, engageant ainsi la commune à prendre en charge le coût des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend une délibération dans ce sens.

Mme le Maire propose par ailleurs l'acquisition de deux parcelles situées en bordure de la zone artisanale, déjà complète, pour une surface de l'ordre d'un hectare. Ces parcelles sont actuellement situées en zone 2AUX. Une demande de modification du PLU sera par la suite nécessaire pour obtenir leur classement en zone UX.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'acquisition, favorable à l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune.

- **Préau :**

Mme le Maire indique que, dans le cadre du projet du nouveau préau, une subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est à réaliser.

Pour les locaux scolaires et périscolaires des écoles primaires et maternelles, le taux de subvention minimum est de 20 %, le maximum est de 60 %. Les dépenses pour les communes sont plafonnées à 500 000 € HT.

Étant donné que la priorité sera donnée aux dossiers réceptionnés avant le 15 février 2015, la demande de subvention sera effectuée sur la base du dossier établi par le cabinet LE GALLEE.

La Commission devra cependant se réunir au plus vite pour définir un projet qui corresponde aux attentes du Conseil Municipal. En sachant que le projet envisagé est à revoir compte-tenu d'un certain nombre de contraintes, comme la présence d'une cuve à fuel enterrée qui pourrait empêcher la réalisation du préau à l'emplacement prévu. La Commission devra se rendre sur place pour analyser le projet.

Le Conseil Municipal donne son accord en vue de l'établissement d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la construction du préau.

- **Tarifs communaux :**

Mme Christine BUGAUD présente une proposition de tarifs communaux à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2015. Cette proposition a été établie par la Commission Finances, en sachant que peu de

changements ont été apportés. L'objectif est de disposer de tarifs précis, de manière à ce que le secrétariat de mairie soit en mesure de répondre à toutes les demandes.

Des tarifs sont encore à préciser :

- demande par des organismes divers avec antenne locale (but : domaine professionnel, social, information, santé, caritatif...) : la gratuité est proposée.
- demande pour assemblée générale d'organismes locaux : il est proposé de reconduire le tarif pratiqué jusqu'à présent, soit 220 €.

Mme le Maire précise que toute association a droit à une gratuité. Elle ajoute que le tarif de location de la salle des fêtes a été divisé par 2, soit 110 € contre 220 € auparavant.

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

- **Vente de matériel :**

Une proposition d'acquisition du cylindre RICHIER (rouleau compresseur acheté par la commune en 1986 et stocké dans la cour des services techniques) a été faite par un particulier, dans un but de collection. Elle a été réalisée au prix de 600 €.

Mme le Maire précise que, malgré différentes recherches, aucun tarif n'est disponible pour ce type de matériel. Elle indique par ailleurs qu'à un tel tarif, l'acheteur emportera le cylindre RICHIER par ses propres moyens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à la vente de ce matériel.

- **Conseil d'administration du Collège « Bois des Dames » :**

M. Laurent CAGNE explique que le décret n° 2014-1236 vient modifier les modalités de désignation des représentants des collectivités locales au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. La représentation de la commune-siège sera désormais d'un membre.

Par conséquent, la commune de Saint Germain-du-Bois perd un membre titulaire au conseil d'administration, qui devient suppléant.

Mme le Maire indique qu'ainsi, elle sera membre titulaire du conseil d'administration du collège « Bois des Dames », tandis que Mme Christine BUGAUD devient suppléante.

Le Conseil Municipal approuve cette représentation à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial :**

Un personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à 24/35^{ème} assure le ménage dans les locaux communaux ainsi que la garderie dans le cadre des NAP depuis septembre 2014.

Mme le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2014, à hauteur de 24/35^{ème} afin de pérenniser ce poste qui, même si les NAPS n'étaient plus organisés par la collectivité, est indispensable au bon fonctionnement de ses services.

La création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe est adoptée à l'unanimité.

Concernant les ATSEM, le Conseil Municipal décide de porter leur temps de travail de 28 à 31/35^{ème} afin de prendre en compte les heures effectuées au titre de l'application des nouveaux rythmes scolaires. Cette évolution sera soumise au Comité technique paritaire, pour une application à partir du 1^{er} janvier 2015.

- **Comité Foire du Renouveau :**

Mme Pascale LAURAIN présente le compte-rendu de la réunion du comité du 26 novembre dernier :

- Le budget de l'édition 2014 fait apparaître un bénéfice de 754 €. Les principales dépenses sont les repas offerts aux partenaires de la foire ainsi que la location du chapiteau pour le marché des producteurs.
- Pour l'édition 2015, le thème de la pêche a été confirmé. La société de pêche, en lien avec la fédération départementale, va organiser une pêche à la truite et permettra aux visiteurs d'utiliser un simulateur de pêche. Oxygène Aquarium, qui conçoit des aquariums et commercialise des poissons d'ornement, sera présent. Un concours de dessins sera

organisé ; des déguisements de poissons pourraient être confectionnés par les enfants pour le défilé, dans le cadre des NAP, du centre de loisirs et/ou du conseil municipal Jeunes.

Une rencontre est prévue avec Jean-Thomas VUILLARD, pisciculteur d'étangs à La Chapelle-Saint-Sauveur, pour étudier avec lui l'animation qu'il pourra proposer.

L'animation du défilé est en cours d'élaboration.

- Les partenaires habituels de la foire ont confirmé leur participation. Pour le Club des Supporters, il y aura la contrainte de libérer la salle des fêtes de bonne heure, car les élections départementales se dérouleront le dimanche.
- La prochaine réunion du Comité du Renouveau se tiendra le 21 janvier 2015.

- **Ecole :**

Le compte-rendu du conseil d'école des écoles primaire et maternelle est présenté au Conseil Municipal.

Mme Françoise MARIZY mentionne que les demandes des enseignants, notamment le matériel informatique pour l'école maternelle (ordinateur portable, vidéoprojecteur) seront étudiées lors de l'établissement du budget 2015.

Les compte-rendus des conseils d'école sont en ligne sur le site internet de la Mairie.

Mme Françoise MARIZY explique que, pour bénéficier de la reconduction du fonds d'amorçage au titre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2015, il faudra conclure un projet éducatif territorial (PEDT). Cela suppose de répondre à un certain nombre de conditions en matière d'encadrement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Mme le Maire invite la commission Jeunesse à travailler dès janvier sur le projet de la commune dans le cadre des NAP, afin qu'il soit opérationnel pour la rentrée scolaire 2015.

- **Place de la mairie :**

A la demande de l'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché de travaux, Mme le Maire indique qu'elle est dans l'obligation de procéder à la réception des travaux de la place en émettant des réserves concernant la fontaine et les résines notamment. Les réserves ne seront levées qu'à l'issue des travaux restant à réaliser.

- **Zone artisanale :**

Mme le Maire présente le rapport d'analyse des offres pour les travaux VRD nécessaires à l'extension de la zone artisanale. Mme le Maire explique que trois entreprises locales ont été sollicitées L'entreprise BOIVIN TP, moins-disante, a été retenue pour un montant H.T. de 82 765.00 €.

- **Assainissement :**

M. Jean-Claude VIEUX explique qu'il y a quelques années, un point de situation du réseau d'assainissement de la commune a été réalisé par G2C. Le réseau de collecte des eaux usées de la commune est de 23 km. Il est principalement de type unitaire et compte 7 déversoirs d'orage ainsi que 5 postes de refoulement. L'étude a fait ressortir la présence de beaucoup d'eaux claires dans la lagune, signe de la présence d'eau de pluie dans le réseau d'égouts. Le point le plus défectueux étant la rue de la Traverse.

La mise en place d'un réseau séparatif dans cette rue est souhaitable, pour séparer eaux usées et eaux pluviales.

M. Jean-Claude VIEUX présente l'estimatif de l'opération, d'un coût de 203 488.00 € H.T.

- **Informations diverses :**

- Voisins vigilants : une réunion a eu lieu le 20 novembre 2014 pour rappeler les consignes.
- Très haut débit en Bresse : le dossier a été présenté à la Communauté de Communes qui prendra une décision lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 16 décembre 2014.

- Bresse Initiatives : son directeur, Emmanuel GARCIA PIQUERAS, a présenté la structure aux élus de la communauté de communes. Bresse Initiatives est l'agence de développement économique de la Bresse Bourguignonne. A ce titre, elle assure la promotion du territoire pour l'implantation des entreprises et soutient le développement des initiatives. Compte-tenu des réductions budgétaires, la Communauté de Communes est sollicitée pour adhérer. La décision sera prise par la Communauté de Communes le 16 décembre 2014.
- Travaux eau et assainissement : Jean-Claude VIEUX a participé le 28 novembre aux Rencontres territoriales de l'eau.
Les entreprises se sont déclarées inquiètes car 20 % de l'eau distribuée est perdue du fait du délabrement des canalisations. Pour elles, l'eau est la grande oubliée des projets de travaux. L'Agence de l'Eau a aujourd'hui la possibilité de financer certains projets compte-tenu de leurs spécificités à hauteur de 50 %.
- Remerciements reçus : Madame le Maire donne lecture de remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal.
- Organisation du repas de Noël : il aura lieu le 20 décembre au soir et réunira les élus et le personnel communal.
- Création d'une nouvelle association « Entraide San-Germinoise » : l'objet de cette association loi de 1901 est de rendre service à la collectivité dans le domaine de l'action sociale en organisant des activités diverses dont les bénéfices seront reversés au CCAS. Mme Colette DOURIAUX en est la présidente.
Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à être membres actifs de cette nouvelle association.
- **Questions diverses :**
 - M. Laurent CAGNE demande à savoir à quel bureau de contrôle a été confiée l'analyse du sol sur le terrain anciennement occupé par CEGELEC.
Mme le Maire explique qu'il a été demandé à l'entreprise BOIVIN TP de faire des fouilles pour savoir ce qu'il y a sur ce terrain, notamment pour définir l'épaisseur du remblai. Et ce, dans l'optique d'une éventuelle vente.
 - M. Laurent CAGNE interroge également Mme le Maire sur les tarifs en vigueur pour la location du gymnase et des infrastructures sportives.
Mme le Maire précise que cela relève de la compétence de la Communauté de Communes.
 - Concernant les travaux de la toiture de la Maison Bachelet, Mme Marie-France FEVRE demande si la municipalité s'est renseignée sur la possibilité de bénéficier de la prime d'économie d'énergie. Une subvention de 500 à 1 000 € est envisageable, selon certains paramètres. Le fournisseur d'énergie a été consulté. Une subvention de 10 000.00 € a été accordée au titre du PIIC par le Conseil Général.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 28 janvier 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 14.